

Informations diverses à propos du module barème.

Pour les clients qui utilisent le module barème, il est bon de rappeler certains principes.

Toutes les modifications « signalétique » en rapport avec le salaire doivent se faire via l'écran « Barème – suivi »

The screenshot shows the 'Barème - Suivi' module in the Level Five 4.90 software. The main window displays the following information:

- Situation au 01/09/2019:** Barème: 200_B CP200 - Employés, Echelle: II - Barème II, Catégorie: C - Classe C. A green arrow points to the 'Modifier' button.
- Situation position au 30/09/2019:** Age: Non concerné par ce barème. Ancienneté: Date de départ: 19/03/2012, acquise à cette date: 0.00 aa,mm, depuis cette date: 7.05 aa,mm, Ancienneté barémique (ligne barème): 1. Expérience: Date de départ: , acquise à cette date: 14.00 aa,mm, depuis cette date: 0.00 aa,mm, Expérience barémique (ligne barème): 14.
- Rémunération:** Type de rémunération: Rémunération mensuelle. Montant du barème 100%: 2.387,67, Montant du barème Fte (1.0000): 2.387,67. Salaire payé: (pas d'adaptation automatique si supérieur au barème).

At the bottom, a table shows the barème records:

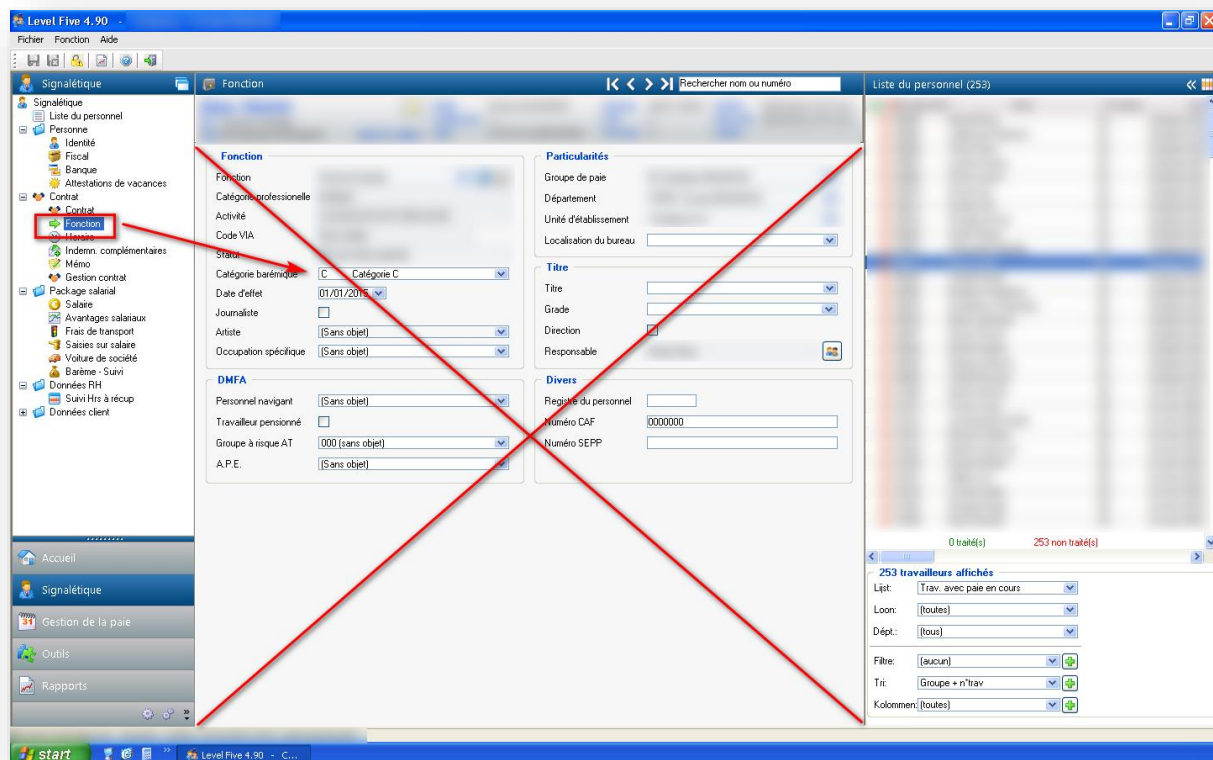
Barème	Actif	Date d'effet	FTE	Salaire payé	Date de mise à jour
200_B CP200 - Employés	<input checked="" type="checkbox"/>	01/09/2019	1,0000		7/09/2019 14:47:46
200_B CP200 - Employés	<input type="checkbox"/>	01/04/2019	1,0000		7/03/2019 04:00:04
200_B CP200 - Employés	<input type="checkbox"/>	01/01/2019	1,0000		2/01/2019 17:41:39
200_B CP200 - Employés	<input type="checkbox"/>	01/11/2018	1,0000		9/10/2018 09:55:19

Selon les commissions paritaires , il peut s'agir de l'ancienneté, de l'expérience, de la catégorie professionnelle. Ces données ont un impact sur la salaire et ne peuvent être modifiées que dans l'écran « Barème-suivi » pour qu'elles aient un effet.

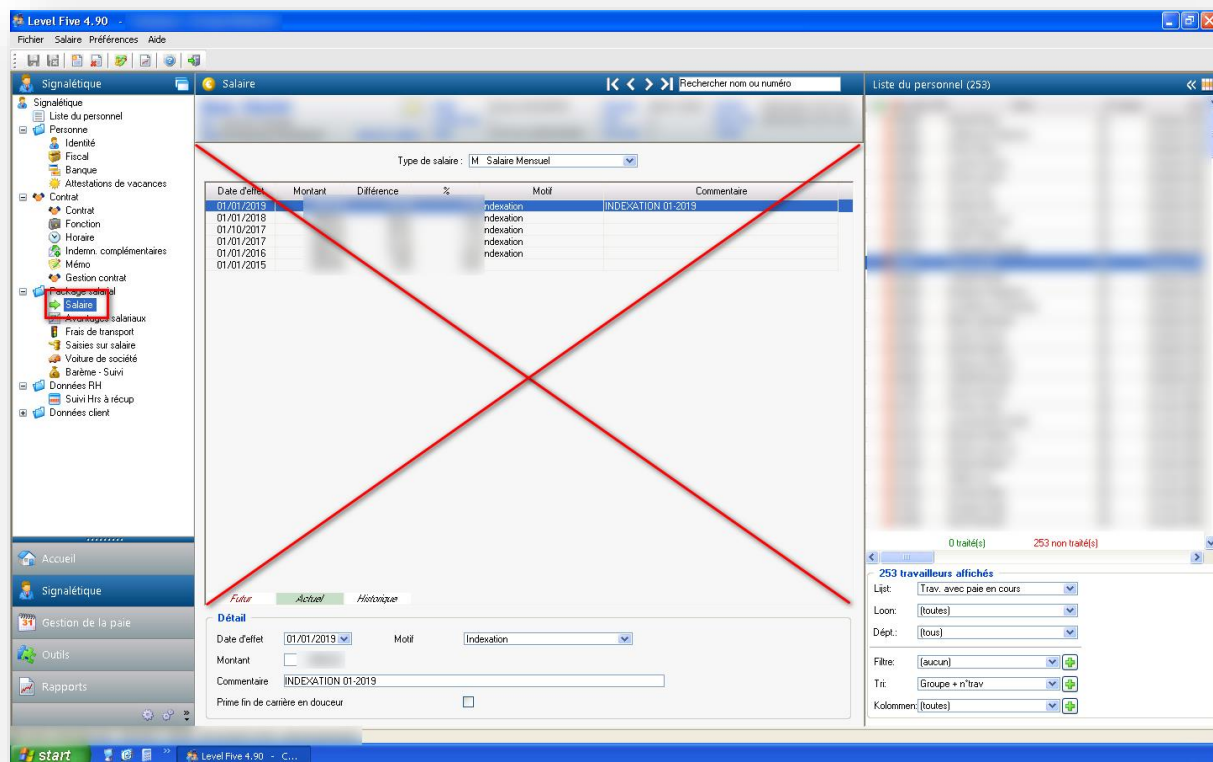
C'est également dans cet écran que vous pourrez imposer un salaire supérieur au barème si vous le désirez.

Deux exemples

Si vous allez modifier la catégorie professionnelle dans l'écran « **Fonction** », le barème ne sera pas impacté, et le module ne pourra pas fonctionner.

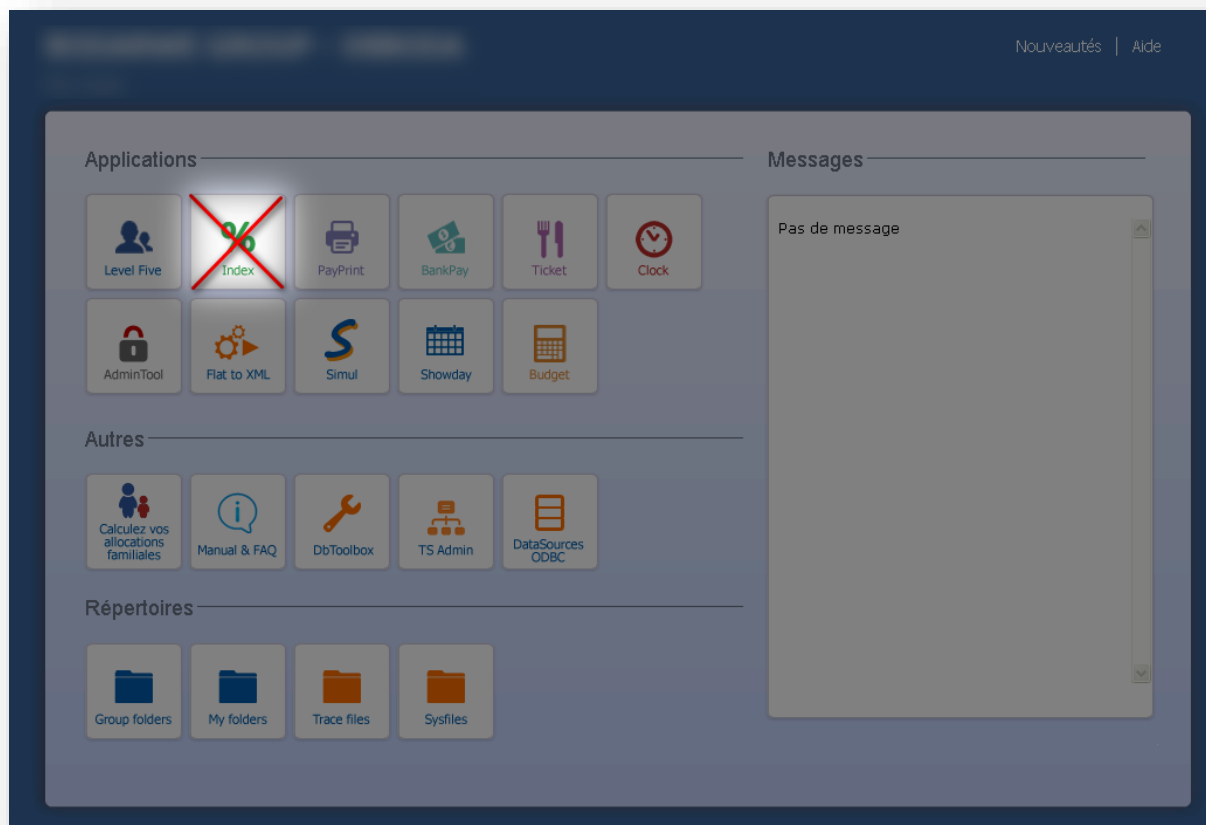


Si vous allez changer la rémunération dans l'écran « **Salaires** », il y aura discordance entre le module et le salaire, et le module de paie ne pourra pas fonctionner.



Le module « Index » ne peut pas être utilisé pour les CP couvertes par le module barème

En effet, la prise en charge des indexations est assurée par Partena. L'utilisation du module index aura pour conséquence une discordance entre le module barème et le salaire, d'où erreurs dans les salaires.



En cas de changement d'horaire, le salaire FTE n'est pas calculé directement

En effet, le calcul du salaire en fonction du FTE pour les salaires mensuel est pris en charge par un script. Ce script est lancé automatiquement toutes les nuits.

Si vous désirez avoir l'information plus rapidement, ou si vous devez envoyer votre paie, il faudra lancer le script P_STD_BAREMA_FTE_UPDATING qui est accessible dans le menu « **Outils** » → « **Scripts** »

